

**FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE
ET FOURNITURES HOTELIERES**

Procédure adaptée, passée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE N°2010-013

Date limite de réception des offres : jeudi 20 mai 2010 à 12 heures

Le présent R.C. comporte 6 feuillets numérotés de 1 à 6

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le Centre Hospitalier du Centre Bretagne procède à une consultation dont l'objet est la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de fournitures hôtelières au Centre Hospitalier du Centre Bretagne.

ARTICLE 2 – DECOMPOSITION EN LOTS

Le marché comporte 23 lots :

- Lot 1: sacs plastique
- Lot 2: articles en plastique
- Lot 3: mouchoirs papier
- Lot 4 : lavettes
- Lot 5 : alcool à brûler
- Lot 6 : produits pour vitres
- Lot 7: shampoing
- Lot 8 : savonnette 13 gr enveloppée
- Lot 9 : brumisateur
- Lot 10 : accessoires hygiène
- Lot 11 : divers produits d'hygiène
- Lot 12 : matériel d'entretien
- Lot 13: lessive pour lave-linge
- Lot 14 : éponges
- Lot 15 : couverts acier inoxydable
- Lot 16 : vaisselle de service
- Lot 17 : pichets
- Lot 18 : fournitures hôtelières à usage unique
- Lot 19: essuie tout
- Lot 20: film – papier
- Lot 21 : petit matériel hôtelier divers
- Lot 22 : garrot
- Lot 23 : carré prélèvement

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots mais nécessairement pour l'ensemble des produits constituant un lot.
Les offres seront examinées lot par lot.

ARTICLE 3 – MODE DE PASSATION

La consultation est soumise aux dispositions des articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics : procédure adaptée.

Le marché est un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

3.1. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

3.2 Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé est le virement avec délai de paiement de 50 jours maximum.

3.3 Durée du marché :

Le marché est prévu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2010 et reconductible 1 fois par période d'un an.

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES

4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces consultables et téléchargeables sur la plateforme www.achat-hopital.com ou à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

Le Règlement de Consultation
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
L'acte d'engagement pré-rempli

4.2 - Mise à disposition du Dossier de Consultation

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du Code des Marchés Publics (Décret n° 2006-975 du 1er août 2006) et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, les candidats ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation en ligne ou de le retirer sous forme reprographiée.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages de façon régulière.

✓ **Par voie électronique :**

Le dossier de consultation est mis à disposition des candidats sur le site :

<https://www.achat-hopital.com>

Le téléchargement des fichiers est gratuit et ne rend pas obligatoire une réponse dématérialisée.

✓ **Par voie postale :**

Le dossier de consultation peut être transmis par voie postale lorsqu'une demande préalable a été formulée. Toute demande de dossier devra être adressée par télécopie ou par mail au :

Centre Hospitalier du Centre Bretagne
Direction des Achats, de la Logistique et du Biomédical
Site de Loudéac
Rue de la Chesnaie - BP 682
22606 LOUDEAC

Télécopie : 02 96 25 32 21
E.mail : denise.huet@ch-centre-bretagne.fr

4.3 - Offre de base et variantes

Les variantes sont autorisées par rapport aux spécifications du C.C.T.P.

Elles doivent être proposées avec l'offre de base.

Les soumissionnaires peuvent proposer toute option non spécifiquement demandée au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

4.4 – Présentation des offres

Chaque candidat est tenu de fournir obligatoirement les documents suivants :

1 - Documents relatifs au candidat :

- Pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (arrêté du 28 août 2006 paru au J.O. du 29 août 2006) :
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Lettre de candidature DC4
- Déclaration du candidat DC5
- Etat annuel des certificats reçus DC7 (à fournir au stade de l'attribution du marché)
- Références hospitalières dans le domaine concerné par la consultation sur les trois dernières années avec la date,

2 - Documents relatifs à l'offre :

- L'original de l'acte d'engagement,
- L'offre de prix,
- Les fiches techniques des produits.

Toute offre incomplète sera écartée.

Tous les documents doivent être signés par la personne habilitée à engager la société et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques. La proposition devra être établie en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

1 – Si utilisation de la plate-forme électronique achat-hopital.com :

Les offres devront parvenir au plus tard le **jeudi 20 mai 2010 à 12 heures.**

- Pièces prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics (arrêté du 28 août 2006 paru au J.O. du 29 août 2006).
- L'acte d'engagement (DC 8) dûment complété, daté et signé électroniquement,
- L'offre de prix établie par lot dûment signée électroniquement
- Les fiches techniques des produits.

2 – Si transmission par voie postale ou dépôt :

Les offres devront parvenir au plus tard le **jeudi 20 mai 2010 à 12h00**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier du Centre Bretagne
Direction des Achats, de la Logistique et du Biomédical
Site de Loudéac
Rue de la Chesnaie - BP 682 - 22606 LOUDEAC CEDEX

avec la mention "PROCEDURE ADAPTEE : "Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et fournitures hôtelières" - C.H. du Centre Bretagne.

Les dossiers qui ne respectent pas ce règlement, ou qui arrivent après la date et l'heure limites de dépôt ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Une fois déposées, les offres reconnues conformes ne peuvent plus être modifiées ni retirées et restent la propriété de l'Administration.

ARTICLE 4 – ECHANTILLONS

La proposition doit faire l'objet d'envoi d'échantillons quand la demande est formulée dans le cahier d'allotissement annexé au CCTP, de fiches techniques et d'une documentation complète destinée à réaliser une analyse technique des produits.

Les échantillons de produits demandés dans le cahier d'allotissement seront gratuits et devront parvenir au plus tard le **jeudi 20 mai 2010** à l'adresse suivante :

LOGIPOLE
Rue Pierre Simon Laplace
ZI Très le Bois
22600 LOUDEAC

Les échantillons doivent être conformes aux caractéristiques techniques détaillées en annexe 1 du CCTP. Il est ainsi rappelé que les articles livrés au cours de l'exécution du marché devront être rigoureusement identiques aux échantillons présentés.

La mention : « ÉCHANTILLONS – PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET FOURNITURES HOTELIERES » devra être lisiblement indiquée sur les différents colis.

Une liste des échantillons sera jointe au colis.

Chaque échantillon complet, dans son emballage d'origine, sera identifié et portera, outre les mentions réglementaires, les mentions suivantes :

- Nom du candidat
- Numéro du lot
- Référence de l'article
- Désignation exacte de l'article

Les échantillons devront être présentés dans le conditionnement commercial. Ils seront accompagnés d'une fiche technique dont les rubriques doivent répondre aux éléments détaillés en annexe. L'échantillon devra obligatoirement correspondre à l'offre de prix. Les échantillons sont contractuels, et en tant que tels, font partie intégrante de l'offre. Ils doivent être représentatifs des produits que le candidat se propose de livrer. Le niveau de qualité des produits livrés en cours de marché ne doit pas se révéler inférieur à celui des échantillons.

En aucun cas, les enveloppes contenant les offres de prix ne devront pas être placées dans ou sur les colis d'échantillons.

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Les offres seront jugées conformément aux dispositions prévues par l'article 53 du Code des Marchés Publics. Les critères suivants seront pris en compte pour le jugement des offres et pondérés de la manière suivante :

1 - valeur technique (qualité évaluée au vu des fiches techniques et/ou des échantillons et essais) : 60 %

2 - prix : 40 %

Les candidats seront informés par courrier du résultat de leur offre.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats pourront prendre contact auprès des services suivants :

1 – Adresses auprès desquelles des informations d'ordre technique peuvent être obtenues

Centre Hospitalier du Centre Bretagne
LOGIPOLE
Rue Pierre Simon Laplace
22600 LOUDEAC

Madame Hélène LE BOUDEC

Tél. : 02 96 69 36 90

E.mail : helene.leboudec@ch-centre-bretagne.fr

2 – Adresse auprès de laquelle des informations d'ordre administratif peuvent être obtenues

CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE
Site de Loudéac - Services Economiques

Madame Denise HUET

Tél. : 02.96.25.32.51

E.mail : denise.huet@ch-centre-bretagne.fr

Fait à Pontivy, le 12 avril 2010

Le Directeur

J.P. DUPONT